

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU ROUILLACAIS - LA PALENE

Centre Culturel : Boulevard d'Encamp - 16170 **ROUILLAC**

=====

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

=====

Jean-Louis GOUTTENEGRE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

—————

55 Boulevard François Arago
79180 CHAURAY

Tél. 05 49 24 10 65

Télécopie 05 49 33 56 11

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2019

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association pour le développement Culturel du Rouillacais – LA PALENE** relatifs à l'exercice clos le 30/09/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels, page 6, au titre des points précisés sur les principes comptables et méthodes d'arrêté des comptes, notamment le financement reçu par emprunt.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du conseil d'administration ne nous étant pas parvenu à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

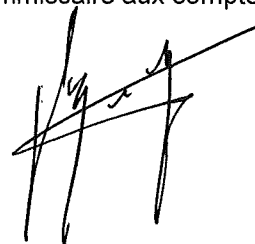
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à **CHAURAY**, le 31 janvier 2020

J.L. GOUTTENEGRE

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes that form the letters of the name J.L. Gouttenegre.

ANNEXES

BILAN - ACTIF

ASSOCIATION LA PALENE

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ACTIF

	Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019			01/10/2017 au 30/09/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	5 080,00	5 080,00		49,69
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	219 177,25	189 718,06	29 459,19	45 298,77
Autres immobilisations corporelles	94 968,91	75 499,87	19 469,04	4 978,35
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	712,88		712,88	703,76
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	319 939,04	270 297,93	49 641,11	51 030,57
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis	33 664,56	31 419,60	2 244,96	1 985,21
Marchandises	2 216,29		2 216,29	2 160,62
Avances et acomptes versés sur commandes	15 969,98		15 969,98	12 845,77
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	1 000,00		1 000,00	13 231,15
Autres	130 719,86		130 719,86	138 254,50
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 847,98		39 847,98	42 498,25
Charges constatées d'avance (3)	18 905,88		18 905,88	36 728,15
TOTAL (III)	242 324,55	31 419,60	210 904,95	247 703,65
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	562 263,59	301 717,53	260 546,06	298 734,22

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION LA PALENE

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Du 01/10/18 au 30/09/19	Du 01/10/17 au 30/09/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	20 956,14	30 160,55
Production vendue (biens et services)	297 484,67	299 068,72
Production stockée	2 358,75	-1 574,72
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	582 899,43	556 800,46
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	22 073,51	32 577,59
Cotisations	72 162,72	77 294,27
Autres produits (hors cotisations)	7,89	10,87
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	997 943,11	994 337,74
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	8 709,13	14 489,01
Variation de stocks de marchandises	-447,86	-253,03
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	85,00	
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	668 686,06	668 463,02
Impôts, taxes et versements assimilés	5 974,24	5 631,45
Salaires et traitements	201 500,61	204 440,31
Charges sociales	63 093,33	68 786,89
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	19 300,34	22 511,81
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 099,00	-1 874,00
Dotations aux provisions		2 285,82
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	31 155,66	30 914,47
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 000 155,51	1 015 395,75
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-2 212,40	-21 058,01
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	5 100,00	4 850,00
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	369,37	546,65
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	369,37	546,65
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	687,86	933,66
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	687,86	933,66
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-318,49	-387,01

ANNEXE**PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE**

a) Les comptes annuels de l'exercice 2018/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan comptable du Comité National de la Vie Associative.

b) L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

c) Une indemnité pour rupture conventionnelle pour Mr Raud a été comptabilisé pour la somme de 5016,40 euros et en contrepartie la reprise de provision a été effectué pour un montant de 2605,93 euros sur les années antérieures.

d) En 771800 apparaissent les fonds dédiés de la Région pour un montant total de 3232,14 euros qui n'ont pas été consommé et non réclamé par celle-ci.

e) Financement reçu pour emprunt

Il a été reçu un emprunt de 25 000,00 euros sur cet exercice, au titre de financement octroyé au titre de l'acquisition d'un véhicule pour 17 988,00 euros et de divers matériels pour 7012,00 euros.

Sur cet exercice clos le 30/9/2019, la dépense relative à l'acquisition du véhicule a été effectuée, par contre les dépenses relatives aux matériels de son et lumière n'ont pas été réalisées et donc non encore rattachées au 30/9/2019, ce qui améliore le fond de roulement.

Celles-ci sont prévues sur l'exercice clos en 09/2020 pour le total de 7012,00 euros; alors que le financement correspondant a été rattaché à l'exercice clos le 30/09/2019.

f) Mise à disposition de locaux

Dans le cadre de son fonctionnement, l'Association LA PALENE utilise des salles au titre des spectacles selon la saison, à cet effet, la ville de Rouillac a communiqué sur cet exercice, un montant de 43750,00 euros comptabilisé dans les charges de l'exercice avec une contrepartie constatée dans les subventions communales reçues sur l'exercice.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS**FONDS DEDIES - PROVISIONS & COMPTES DE REGULARISATION****ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES & DES DETTES****VARIATION DES FONDS PROPRES/TABLEAU DES EFFECTIFS****VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****SUBVENTIONS OCTROYEES (D16/8/1901 ART.16)****DEFICIT REPORTABLE****DETERMINATION RESULTAT FISCAL ET CALCUL IS**

FONDS DEDIES - PROVISIONS & COMPTES DE REGULARISATION

FONDS DEDIES

	DEBUT D' EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D' EXERCICE
Dép. charente - livre festival	2 000,00		2 000,00	
Région Nouvelle Aquitaine - le Cercle de l'équilibre	5 680,71		5 680,71	
Région Charente - les Danglefou	2 448,59		2 448,59	
Région Nouvelle Aquitaine - Va t'laver	489,71		489,71	
Dép. charente - livre festival		2 000,00		2 000,00
	10 619,01	2 000,00	10 619,01	2 000,00

PROVISIONS

	DEBUT D' EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D' EXERCICE
Provisions risques & charges	24 683,90		1 395,83	23 168,07
Provisions pour dépréciation des stocks	29 320,60	2 099,00		31 419,60
Provisions pour dépréciation des comptes d'immob.	10 000,00			10 000,00
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
Total général	63 884,50	2 099,00	1 395,83	64 587,67

Cette année une reprise sur provision de 1 395,83 euros a été réalisé pour ajuster l'indemnité de fin carrière pour le personnel en C.D.I. en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Montant brut	Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
<i>Autres immobilisations financières :</i>			
Avances et acomptes versés sur commandes	15 969,98	15 969,98	
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances clients	1 000,00	1 000,00	
Autres créances	130 719,86	130 719,86	
Charges constatées d'avance	18 905,88	18 905,88	
	166 595,72	166 595,72	0,00

DETTES

	Montant brut	Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
Fonds dédiés	2 000,00	2 000,00	
<i>Dettes financières :</i>			
Emprunts	60 972,77	18 293,24	32679,53
En cours bancaires			
Avances et acomptes reçus sur commandes	18 992,20	18 992,20	
<i>Autres dettes :</i>			
Dettes fournisseurs	27 132,45	27 132,45	
Autres dettes	20 676,08	20 676,08	
Produits constatés d'avance	89 983,57	89 983,57	
	209 767,07	177 077,54	32 679,53

SUBVENTIONS OCTROYEES

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Organisme subventionneur	Montant	Immobilisation financée	Observations*

*(R)enouvelables - (N)on renouvelables

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Organisme subventionneur	Montant
- DRAC Ministère de la culture	15000,00
report 18/19	3780,82
dont reporté sur 19/20	-3780,82
- Région Nouvelle Aquitaine	85769,83
report 18/19	13863,01
dont reporté sur 19/20	-12854,79
- Conseil général de la Charente	94750,00
report 18/19	15375,34
dont reporté sur 19/20	-15375,34
- Département Angoulême	6832,72
- Ville de ROUILLAC	120000,00
report 18/19	30246,58
dont reporté sur 19/20	-30246,58
Mises à disposition gratuites évaluées	53677,26
- Communauté de communes	154950,00
report 18/19	28066,30
dont reporté sur 19/20	-27726,03
Mises à disposition gratuites évaluées	25750,00
- Diverses Communes	6858,02
- Sacem	5000,00
- Office artistique de la Région Aquitaine	4549,76
- CNV	7831,15
- FONDATION ENTREPRISE MARTELL	1584,21
TOTAL	582899,43

